

DELIBERATION
N°2012-110 du 17 juillet 2012



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

OBJET : Annulation dette de Saint Chaffrey – frais de fonctionnement du SIVOM et de la station d'épuration de 1990 à 1996.

Rapporteur : M. Le Président

Le 17 juillet 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 11 juillet 2012 en la salle polyvalente de La Grave, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votes : 33



M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Marie Héliène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Patrick LESPINASSE, M. Guy HERMITTE, M. Jacques DEYME, M. Henry Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Avait donné pouvoir : Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
Mme Nicole GUERIN à Mme Aurélie POYAU
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Guy HERMITTE
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Vu le courrier de la Trésorière Principale de Briançon du 4 juin 2012, sollicitant l'annulation des sommes restant dues par la Commune de St-Chaffrey à la CCB, au titre des frais de fonctionnement de l'ex-sivom du Briançonnais et aux frais de fonctionnement de la station d'épuration de 1990 à 1996,

Vu les demandes de mandatement d'office de Mme Bossy adressées à M. le Préfet en 2002 et 2003, aux refus de Mme le Maire de St-Chaffrey de payer et aux nombreuses réunions qui en ont découlées,

Vu la réponse de M. le Sous-préfet en octobre 2005, après avoir consulté son Pôle Interrégional d'appui au contrôle de légalité,

Considérant que la dette de la commune de St-Chaffrey s'est éteinte en raison de l'adhésion de la Commune à la Communauté des Communes du Briançonnais en janvier 2002, et au transfert de la compétence en matière d'assainissement qui s'ensuivait,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 juillet 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale » en date du 9 juillet 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Décide d'annuler les sommes dues par la Commune de St-Chaffrey à la Communauté de Communes du Briançonnais pour sa participation aux frais de fonctionnement de l'ex SIVOM du Briançonnais et aux frais de Fonctionnement de la station d'épuration de 1990 à 1996, soit 70 309.89 € sur le budget Général et 1 821.92 € sur le budget Assainissement,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus lors de la prochaine Décision Modificative au Budget « Général » et au budget « Assainissement » 2012 de la Collectivité à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs »,
- Autorise M. le Président à passer toutes les écritures nécessaires à cette annulation.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 20 JUIL. 2012

Date affichage : 24 JUIL. 2012